

<https://enseignants.se-unsa.org/Reunions-de-bassin-des-profs-docs-bilan-de-l-enquete-du-SE-Unsa>



Réunions de bassin des profs docs : bilan de l'enquête du SE-Unsa

- Je suis... - Prof de lycée - collègue - Je suis professeur documentaliste -

Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les professeurs documentalistes bénéficient d'échanges réguliers grâce à la pratique des « réunions de bassin », mais comment sont-elles déclinées à l'échelle académique ? Les réponses que nous avons collectées, issues de 23 académies, nous permettent d'avoir une vision globale des modalités d'organisation, des contenus et des attentes des collègues à leur égard.

Quelle organisation ?

Les réunions de bassin sont le plus souvent convoquées par les coordonnateurs de bassin, plus rarement par les IPR ou encore par le référent de bassin des chefs d'établissement.

La plupart des collègues répondants bénéficient de ce type de réunion, mais 9 collègues issus notamment des académies de Montpellier, Clermont-Ferrand et Nancy-Metz indiquent que ces réunions n'existent pas dans leur académie.

Le fait que des collègues issus d'un nombre conséquent d'académies ne puissent pas bénéficier de réunions de bassin interpelle.

> Nombre de demi-journées libérées

Deux tiers des répondants bénéficient de 2 à 4 demi-journées libérées par an, et un tiers de plus de 4 par an.

> Ordre de mission et remboursement

La plupart des académies délivrent des ordres de mission pour ces réunions (apparemment pas à Bordeaux, Lille, Créteil et Lyon). En revanche les frais de déplacement, la plupart du temps, ne sont pas remboursés.

> Lieu de réunion

Ces réunions ont lieu la plupart du temps dans un établissement du bassin et plus rarement dans un lieu extérieur, notamment à Canopé (une réponse sur 4).

Quels contenus abordés ?

Les contenus abordés sont pour la moitié des répondants à l'initiative des coordonnateurs et pour l'autre moitié à celle des IPR et des formateurs.

La moitié du temps, d'après les réponses, les réunions de bassin s'inscrivent dans des activités spécifiques (salon du livre, visite d'une librairie...). Elles sont rarement incluses dans des journées académiques de formation et encore plus rarement couplées à des formations *M@gistère*.

Quels apports ?

Lorsque l'on demande aux collègues ce que ces réunions leur apportent, les réponses qui arrivent en tête sont :

- *modifier sa pratique pédagogique,*
- *modifier la gestion du CDI,*
- *réaliser un projet en commun,*
- *modifier son implication dans l'établissement.*

Découvrir des outils, modifier la vision du métier, découvrir d'autres CDI ou construire un réseau arrivent bien après.

Les réunions de bassin s'appuient souvent sur des outils de travail collaboratif, pour les 2/3 des répondants.

Et la coordination de bassin ?

La fonction de coordonateur de bassin est à peu près pourvue partout mais sa reconnaissance est très inégale.

Le fait de percevoir des IMP ou des heures supplémentaires pour assurer cette fonction reste rare. La moitié des coordonateurs sont satisfaits d'assurer cette fonction... et l'autre moitié ne l'est pas, dans les réponses qui nous sont parvenues.

Un bilan mitigé

Le fonctionnement des réunions de bassin fait débat. En effet, les réponses se partagent à peu près également entre ceux qui en sont *tout à fait, plutôt, un peu ou pas du tout* satisfaits.

Ce résultat mitigé interpelle encore une fois.

> Les propositions des collègues

Les collègues qui ont répondu aimeraient que des sujets tels que *l'Éducation aux médias et à l'information* ou encore *la lecture et les ressources numériques* soient plus souvent abordés. D'autres propositions sont formulées autour des partenariats culturels, des missions de profs docs, des projets *Erasmus* ou encore des heures d'enseignement.

La moitié des collègues ayant répondu n'attendent pas d'évolution particulière de ce dispositif, d'autres voudraient une fréquence de réunion plus régulière, une durée plus longue, des outils plus concrets, des apports universitaires, et certains dénoncent les thèmes « imposés ».

Pour le SE-Unsa, les réunions de bassin sont indispensables pour des professeurs documentalistes souvent isolés dans leur établissement. C'est un espace de partage, d'échange et de formation utile et enrichissant, qui mériterait d'être élargi à toutes les disciplines du second degré.

Nous demandons donc que les réunions de bassin soient inscrites à l'ensemble des plans académiques de formation et qu'elles répondent aux besoins des collègues.